



Employeur ne payant pas les jours effectués

Par **zinefria_old**, le **19/12/2007** à **10:26**

Bonjour, rnrnL'ex employeur de mon compagnon lui demande de prouver les jours manquants sur sa dernière fiche de paie.rnSachant qu'il est sortit de l'entreprise le trente (30) novembre 2007 et qu'il manque les jours suivants : 5, le 7 après midi, 8, 9 12, 13, 14, 15 et 16 novembre 2007.rnL'on souhaiterait savoir si c'est à mon compagnon (l'employé) de prouver sa présence sur le chantier, ou au patron de prouver l'absence, sachant qu' évidemment qu'aucune lettre avec accusé de réception ou non n'a été envoyée.rnrnEn vous remerciant de votre aide.rnrnVeuillez recevoir mes sincères salutations.